

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de
Bresse.

Siège
35, route de la Quemine 71500 Branges

Séance du 20 septembre 2022

Séance du 20 septembre 2022
Nombre de membres du Comité Syndical
en exercice : 6

Présents à la séance : 6

Votants : 6

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2022
Date de l'affichage : 20 septembre 2022

Objet de la délibération

**Autorisation au président pour
poursuivre les actions en justice.**

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt du mois de septembre à neuf heures,

Le Comité Syndical du Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 35, rue de la Quemine à Branges, sous la présidence de Monsieur Christian CLERC son président.

Présents : MM BLANC Éric, CAVARD Jean-Paul, CLERC Christian, GILET Jean-Pierre, MERCEY-BON Jean Claude, SERRAND Franck.

Excusés (représentés par) :

Excusé non représenté :

Absent :

⊙⊙⊙⊙⊙

Monsieur le Président du SGBRB fait le point sur la situation dans l'affaire qui oppose le syndicat à l'ALCG. Le tribunal judiciaire s'est déclaré incompétent. Le dossier n'a pas subi de grandes avancés dernièrement.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose de poursuivre l'action en justice devant le tribunal administratif comme l'y autorise la réglementation. Il souhaite néanmoins l'aval du comité syndical.

Celui-ci décide à l'unanimité la poursuite de l'action en justice auprès du tribunal administratif afin que l'ALCG quitte les locaux de Branges.

Fait et délibéré le 20 septembre 2022.

Pour extrait conforme

Le Président

Monsieur Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 20 septembre 2022.

Publié, affiché, notifié le 20 septembre 2022.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com